Taxshelter.be SA



Siège social: 36 rue de Mulhouse, 4020 Liège Siège d'exploitation: Corner Building - 175 rue de Genève, 1140 EvereBCE 865.895.838

OFFRE EN SOUSCRIPTION PUBLIQUE RELATIVE A UN INVESTISSEMENT DANS LA PRODUCTION D'UNE OU PLUSIEURS OEUVRES AUDIOVISUELLES ET/OU D'UNE OU PLUSIEURS ŒUVRES SCENIQUES SOUS LE REGIME DU « TAX SHELTER »

pour un montant maximum de 30.000.000 EUR

Offre valable du 25 mai 2021 au 24 mai 2022 (l'Offre se clôturera de plein droit lorsque le montant maximal aura été levé et au plus tard le 24 mai 2022)

Supplément n°1 du 30 juillet 2021 au Prospectus approuvé par la FSMA en sa séance du 25 mai 2021

Le supplément est indissociable de ce Prospectus . Il doit être lu et ne se comprend qu'en lien avec le contenu de ce Prospectus, y compris le résumé, les facteurs de risque et les annexes du prospectus.

AVERTISSEMENT

L'attention des Investisseurs est particulièrement attirée sur les points suivants:

- La présente Offre s'adresse exclusivement aux personnes morales qui sont susceptibles de bénéficier du régime d'exonération des bénéfices imposables octroyé par les articles 194*ter* et 194*ter*/1 du Code des impôts sur les revenus 1992 (ci-après, le CIR 1992):
- L'Investissement proposé s'adresse principalement aux personnes morales qui sont soumises en Belgique à l'impôt des sociétés ou à l'impôt des non-résidents (sociétés) au taux ordinaire d'imposition (pour un taux de 25% applicable en 2021, le gain potentiel s'élève à 9,82 %). Si la personne morale en question bénéficie d'un taux d'imposition différent, notamment le nouveau taux de 20 % applicable aux petites sociétés pour la première tranche de 100.000 € de base taxable, le rendement pour l'Investisseur sera négatif, prime financièrenon garantie incluse (-11,23%, cfr exemple infra);
- Les gains potentiels varient également en fonction de la date et de la durée de l'investissement. Le gain potentiel envisagé dont il est question dans le présent Prospectus se base sur l'hypothèse (i) d'un versement avant fin juin 2021 et devra être recalculé si le versement a lieu après cette date en fonction du taux Euribor applicable ensuite; et (ii) d'une durée de l'investissement de 18 mois, le gain étant plus bas si la durée est inférieure à 18 mois;
- L'Investissement proposé présente certains risques, notamment celui de non-obtention de l'avantage fiscal dans le chef de l'investisseur qui est le risque principal, <u>avec comme conséquence la perte totale ou partielle du montant investi, dans le cas où les mécanismes de garantie s'avéreraient inopérants</u>;
- La proportion entre les fonds Tax Shelter levés en attente d'attestation au 7 avril 2021 et les fonds propres de l'Offrant au31/12/2020 est de 33,9. Cela signifie que les fonds propres de l'Offrant couvrent 2,95% des montants levés qui n'ont pas encore été contrôlés par la Cellule Tax Shelter;
- L'investissement consiste en un versement de fonds sans remboursement à terme. L'Investissement ne consiste pas en une prise de participation au capital de l'Offrant ou de la société Shelter Prod mais consiste en une obligation de transférer un certain montant dans le but d'obtenir une Attestation Tax Shelter liée à une œuvre éligible qui, sous certaines conditions, donne droit à une exonération fiscale. L'Offrant s'engage, en contrepartie à l'investissement, à verser un rendement financier et à respecter ses obligations telles que décrites dans le Prospectus afin de permettre à l'investisseur d'obtenir l'attestation Tax Shelter et l'avantage fiscal qui y est lié;
- Les souscriptions se font par tranche de 1.000 €, avec un minimum de 1.000 €.

1	Con	nptes annuels 2021	3
		Process of the control of the contro	_
	1.1	Taxshelter.be	3
		Shelter Prod	
2	Anr	nexes	3

1 Comptes annuels 2021

1.1 Taxshelter.be

Les comptes annuels de Taxshelter.be ont été approuvés par l'assemblée générale du 6 juillet 2021. Ils sont joints en annexe 1. Le rapport du commissaire RSM Interaudit est sans réserves. Il est joint en annexe 2.

Les informations financières contenues dans le prospectus restent valables, aucun changement n'ayant été apporté dans les comptes.

1.2 Shelter Prod

Les comptes annuels de Shelter Prod ont été approuvés par l'assemblée générale du 6 juillet 2021. Ils sont joints en annexe 3. Le rapport du commissaire RSM Interaudit est sans réserves. Il est joint en annexe 4.

Les informations financières contenues dans le prospectus restent valables, aucun changement n'ayant été apporté dans les comptes.

2 Annexes

Annexe 1	Comptes annuels Taxshelter.be 2021
Annexe 2	Rapport du commissaire Taxshelter.be 2021
Annexe 3	Comptes annuels Shelter Prod 2021
Annexe 4	Rapport du commissaire Shelter Prod 2021

40			1 EUR				
NAT.	Date du dépôt	N° 0865895838	P. U. D.		C-cap 1		
			ET AUTRES DOCUM J DU CODE DES SOC ASSOCIATIONS				
DONNÉI	ES D'IDENTIFICAT	ION (à la date du dépôt)					
DÉNOM	INATION: TAXSHE	ELTER.BE					
Forme ju	ıridique: SA						
Adresse:	Rue de Mulhous	e		1	√°: 36		
Code po	stal: 4020	Commune: Liège 2	Commune: Liège 2				
Pays: Be	elgique						
-	des personnes mor Internet: ¹	ales (RPM) – Tribunal de l'entreprise de	Liège, division Liège				
			Numéro	d'entreprise	0865895838		
DATE constituti	05-06-19 if et modificatif(s) de	de dépôt du document le plu es statuts.	s récent mentionnant la date	e de publication c	les actes		
COMPT	ES ANNUELS	EN EUROS	2				
		ар	prouvés par l'assemblée gér	nérale du	06-07-21		
	et relatifs à l'	exercice couvrant la période du	01-01-20	au	31-12-20		
Exercice précédent du			01-01-19	au	31-12-19		

Nombre total de pages déposées: **42** Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet: 6.1, 6.2.1, 6.2.2, 6.2.4, 6.2.5, 6.3.1, 6.3.2, 6.3.6, 6.4.2, 6.5.2, 6.7.2, 6.8, 6.17, 6.18.2, 6.20, 7, 8, 9, 11, 12, 13, 14,

identiques à ceux publiés antérieurement

Signature (nom et qualité)

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont / $\frac{}{\text{ne sont pas}}$ 3

Signature (nom et qualité)

¹ Mention facultative.

² Au besoin, adapter la devise et l'unité dans lesquelles les montants sont exprimés.

³ Biffer la mention inutile.

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

DINSART Marie Pierre

Clos des Pommiers Fleuris 23, 1160 Auderghem, Belgique

Fonction : Administrateur Mandat : 15-05-20- 25-04-24

GENDEBIEN Hubert

Rue Adjudant Kumps 29, 1495 Villers-la-Ville, Belgique

Fonction : Administrateur Mandat : 15-05-20- 25-04-24

LOISEAU Christian

Snijdersdreef 15, 3090 Overijse, Belgique

Fonction : Administrateur Mandat : 15-05-20- 25-04-24

LUDOVICY Nathalie

rue Jean Pauly 5, 4432 Alleur, Belgique

Fonction: Administrateur Mandat: 15-05-20-25-04-24

QUINET Patrick

rue du Polo 103, 1150 Bruxelles 15, Belgique

Fonction : Administrateur délégué Mandat : 15-05-20- 25-04-24

RODRIGUEZ Edouard

Rue du Bemel 142, 1150 Bruxelles 15, Belgique

Fonction : Administrateur Mandat : 03-05-19- 15-05-20

SMETS Sibylle

Avenue Marie José 41, 1200 Woluwé-Saint-Lambert, Belgique

Fonction : Administrateur Mandat : 15-05-20- 25-04-24

VANDESCHOOR Frédéric

Rue de Mulhouse 36, 4020 Liège 2, Belgique Fonction : Président du Conseil d'Administration

Mandat : 15-05-20- 25-04-24

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES (Suite de la page précédente)

PWC REVISEURS D'ENTREPRISES SRL 0429.501.944

Woluwedal 18, 1932 Sint-Stevens-Woluwe, Belgique Fonction : Commissaire, Numéro de membre : B00009

Mandat: 27-06-18-29-04-21

Représenté par :

1. RASMONT Isabelle

Woluwedal 18, 1932 Sint-Stevens-Woluwe, Belgique

, Numéro de membre : A01800

MOREAU Stéphane

Général Leman 36, 4430 Ans, Belgique

Fonction : Administrateur Mandat : 28-10-15- 07-01-20

RSM INTERAUDIT SCRL 0436.391.122

Chaussée de Waterloo 1151, 1180 Bruxelles 18, Belgique Fonction : Commissaire, Numéro de membre : B00091

Mandat: 20-05-21-20-05-24

Représenté par :

1. LEJUSTE Thierry

Chaussée de Waterloo 1151 , 1180 Bruxelles 18, Belgique

, Numéro de membre : A01286

N°	0865895838		C-ca	p 2.2	
----	------------	--	------	-------	--

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels --ont / n'ont pas * été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de la société**,
- B. L'établissement des comptes annuels **,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

^{*} Biffer la mention inutile.

^{**} Mention facultative.

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	6.1	20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	123.457	142.179
Immobilisations incorporelles	6.2	21		
Immobilisations corporelles	6.3	22/27	61.015	79.849
Terrains et constructions		22		
Installations, machines et outillage		23		
Mobilier et matériel roulant		24	16.764	19.628
Location-financement et droits similaires		25	32.886	46.620
Autres immobilisations corporelles		26	11.365	13.601
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
	6.4 /			
Immobilisations financières	6.5.1	28	62.442	62.330
Entreprises liées	6.15	280/1	61.729	61.730
Participations		280	61.729	61.730
Créances		281		
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	6.15	282/3		
Participations		282		
Créances		283		
Autres immobilisations financières		284/8	713	600
Actions et parts		284		
Créances et cautionnements en numéraire		285/8	713	600

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	2.546.577	2.045.745
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Approvisionnements		30/31		
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33		
Marchandises		34		
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	1.312.578	869.897
Créances commerciales		40	1.280.645	828.504
Autres créances		41	31.933	41.393
Placements de trésorerie	6.5.1 / 6.6	50/53		
Actions propres	0.0	50		
Autres placements		51/53		
Valeurs disponibles		54/58	1.223.149	1.162.444
Comptes de régularisation	6.6	490/1	10.850	13.404
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	2.670.034	2.187.924

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES		10/15	1.679.902	1.422.954
Apport	6.7.1	10/11	907.244	907.244
Capital		10	818.600	818.600
Capital souscrit		100	818.600	818.600
Capital non appelé 4		101		
En dehors du capital		11	88.644	88.644
Primes d'émission		1100/1	88.644	88.644
Autres		1109/1		
Plus-values de réévaluation		12		
Réserves		13	44.047	31.200
Réserves indisponibles		130/1	44.047	31.200
Réserve légale		130	44.047	31.200
Réserves statutairement indisponibles		1311		
Acquisition d'actions propres		1312		
Soutien financier		1313		
Autres		1319		
Réserves immunisées		132		
Réserves disponibles		133		
Bénéfice (Perte) reporté(e)(+)/(-)		14	728.611	484.510
Subsides en capital		15		
Avance aux associés sur la répartition de l'actif net 5		19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16		
Provisions pour risques et charges		160/5		
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges	6.8	164/5		
Impôts différés		168		

⁴ Montant venant en déduction du capital souscrit.

⁵ Montant venant en déduction des autres composantes des capitaux propres.

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES		17/49	990.132	764.970
Dettes à plus d'un an	6.9	17	16.137	28.048
Dettes financières		170/4	16.137	28.048
Emprunts subordonnés		170		
Emprunts obligataires non subordonnés		171		
Dettes de location-financement et dettes assimilées		172	16.137	28.048
Etablissements de crédit		173		
Autres emprunts		174		
Dettes commerciales		175		
Fournisseurs		1750		
Effets à payer		1751		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
Dettes à un an au plus	6.9	42/48	973.958	736.853
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	12.431	14.565
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	768.881	639.879
Fournisseurs		440/4	768.881	639.879
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales	6.9	45	192.646	82.409
Impôts		450/3	49.087	
Rémunérations et charges sociales		454/9	143.559	82.409
Autres dettes		47/48		
Comptes de régularisation	6.9	492/3	37	69
TOTAL DU PASSIF		10/49	2.670.034	2.187.924

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations		70/76A	2.532.012	2.185.793
Chiffre d'affaires	6.10	70/70/	2.505.500	2.146.100
	0.10	10	2.303.300	2.140.100
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction)(+)/(-)		71		
Production immobilisée		72		2.644
Autres produits d'exploitation	6.10	74	26.512	35.884
Produits d'exploitation non récurrents	6.12	76A		1.165
Coût des ventes et des prestations		60/66A	2.174.844	1.923.623
Approvisionnements et marchandises		60		
Achats		600/8		
Stocks: réduction (augmentation)(+)/(-)		609		
Services et biens divers		61	1.632.429	1.466.773
Rémunérations, charges sociales et pensions(+)/(-)	6.10	62	503.991	406.692
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	18.834	24.949
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)(+)/(-)	6.10	631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)(+)/(-)	6.10	635/8		
Autres charges d'exploitation	6.10	640/8	19.590	20.891
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration(-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes	6.12	66A		4.318
Bénéfice (Perte) d'exploitation(+)/(-)		9901	357.168	262.170

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits financiers		75/76B	760	197
Produits financiers récurrents		75	760	197
Produits des immobilisations financières		750	700	107
Produits des actifs circulants		751	760	197
Autres produits financiers	6.11	752/9	700	107
•				
Produits financiers non récurrents	6.12	76B		
Charges financières	6.11	65/66B	1.688	2.345
Charges financières récurrentes		65	1.688	2.345
Charges des dettes		650		
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises)(+)/(-)		651		
Autres charges financières		652/9	1.688	2.345
Charges financières non récurrentes	6.12	66B		2.0.0
Charges inancieres non recurrences	0.12	000		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts(+)/(-)		9903	356.240	260.022
Prélèvement sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat(+)/(-)	6.13	67/77	99.292	87.867
Impôts		670/3	99.292	87.867
Régularisation d'impôts et reprise de provisions fiscales .		77		
Bénéfice (Perte) de l'exercice(+)/(-)		9904	256.948	172.155
Prélèvement sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter(+)/(-)		9905	256.948	172.155

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

Bénéfice (Perte) à affecter(+)/(-)
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter(+)/(-)
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent(+)/(-)
Prélèvement sur les capitaux propres
sur l'apport
sur les réserves
Affectation aux capitaux propres
à l'apport
à la réserve légale
aux autres réserves
Bénéfice (Perte) à reporter(+)/(-)
Intervention des associés dans la perte
Bénéfice à distribuer
Rémunération de l'apport
Administrateurs ou gérants
Travailleurs
Autres allocataires

Codes	Exercice	Exercice précédent
9906	741.458	493.118
(9905)	256.948	172.155
14P	484.510	320.963
791/2		
791		
792		
691/2	12.847	8.608
691		
6920	12.847	8.608
6921		
(14)	728.611	484.510
794		
694/7		
694		
695		
696		
697		

N°

	Codes	Exercice	Exercice précédent
CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, SAVOIR-FAIRE, MARQUES ET DROITS SIMILAIRES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8052P	xxxxxxxxxxxxx	9.975
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8022		
Cessions et désaffectations	8032		
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8042		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8052	9.975	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8122P	xxxxxxxxxxxx	9.975
Mutations de l'exercice			
Actés	8072		
Repris	8082		
Acquis de tiers	8092		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8102		
Transférés d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8112		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8122	9.975	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	211		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193P	xxxxxxxxxxxx	39.588
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8163		
Cessions et désaffectations	8173		
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8183		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193	39.588	
Plus-values au terme de l'exercice	8253P	xxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8213		
Acquises de tiers	8223		
Annulées	8233		
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8243		
Plus-values au terme de l'exercice	8253		
Asserting and the following development and the Bossesia	00000		40.000
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323P	XXXXXXXXXXXXXX	19.960
Mutations de l'exercice			
Actés	8273	2.864	
Repris	8283		
Acquis de tiers	8293		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8303		
Transférés d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8313		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323	22.824	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(24)	16.764	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
LOCATION-FINANCEMENT ET DROITS SIMILAIRES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8194P	xxxxxxxxxxxx	62.399
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8164		
Cessions et désaffectations	8174		
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8184		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8194	62.399	
Plus-values au terme de l'exercice	8254P	xxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8214		
Acquises de tiers	8224		
Annulées	8234		
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8244		
Plus-values au terme de l'exercice	8254		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8324P	xxxxxxxxxxxx	15.779
Mutations de l'exercice			
Actés	8274	13.734	
Repris	8284		
Acquis de tiers	8294		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8304		
Transférés d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8314		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8324	29.513	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(25)	32.886	
Dont			
Terrains et constructions	250		
Installations, machines et outillage	251		
Mobilier et matériel roulant	252	32.886	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8195P	xxxxxxxxxxxx	22.358
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8165		
Cessions et désaffectations	8175		
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8185		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8195	22.358	
Plus-values au terme de l'exercice	8255P	xxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8215		
Acquises de tiers	8225		
Annulées	8235		
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8245		
Plus-values au terme de l'exercice	8255		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8325P	xxxxxxxxxxxxx	8.757
Mutations de l'exercice			
Actés	8275	2.236	
Repris	8285		
Acquis de tiers	8295		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8305		
Transférés d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8315		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8325	10.993	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(26)	11.365	

0865895838 C-cap 6.4.1

ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

N°

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES LIÉES – PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8391P	xxxxxxxxxxxxx	61.730
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8361		
Cessions et retraits	8371		
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8381		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8391	61.730	
Plus-values au terme de l'exercice	8451P	xxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice Actées	8411		
Acquises de tiers	8421		
Annulées	8431		
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8441		
Plus-values au terme de l'exercice	8451		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8521P	xxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8471		
Reprises	8481		
Acquises de tiers	8491		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8501		
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8511		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8521		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8551P	xxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice(+)/(-)	8541		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8551		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(280)	61.730	
ENTREPRISES LIÉES - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	281P	xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Additions	8581		
Remboursements	8591		
Réductions de valeur actées	8601		
Réductions de valeur reprises	8611		
Différences de change(+)/(-)	8621		
Autres(+)/(-)	8631		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(281)		
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8651		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES ENTREPRISES – PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393P	xxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8363		
Cessions et retraits	8373		
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8383		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393		
Plus-values au terme de l'exercice	8453P	xxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8413		
Acquises de tiers	8423		
Annulées	8433		
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8443		
Plus-values au terme de l'exercice	8453		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523P	xxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8473		
Reprises	8483		
Acquises de tiers	8493		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8503		
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8513		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553P	xxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice(+)/(-)	8543		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(284)		
AUTRES ENTREPRISES - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	285/8P	xxxxxxxxxxxxx	600
Mutations de l'exercice			
Additions	8583	113	
Remboursements	8593		
Réductions de valeur actées	8603		
Réductions de valeur reprises	8613		
Différences de change(+)/(-)	8623		
Autres(+)/(-)	8633		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(285/8)	713	
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8653		
			•

6.5.1

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles la société détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles la société détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital, de capitaux propres ou d'une classe d'actions de la société.

DÉNOMINATION, adresse complète	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles				
du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	N	directement par les filiales		Comptes		Capitaux propres	Résultat net	
	Nature	Nombre	%	%	i annuels i	annuels	Mayrica	(+) c (en ui
SHELTER PROD SA Rue de Genève 175 1140 Evere Belgique 0597.853.560	Actions nominatives	99	99,00	0,00	31/12/2019	EUR	393.725	234.833

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF

	Codes	Exercice	Exercice précédent		
PLACEMENTS DE TRÉSORERIE – AUTRES PLACEMENTS					
Actions, parts et placements autres que placements à revenu fixe	51				
Actions et parts – Valeur comptable augmentée du montant non appelé	8681				
Actions et parts – Montant non appelé	8682				
Métaux précieux et œuvres d'art	8683				
Titres à revenu fixe	52				
Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit	8684				
Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit	53				
Avec une durée résiduelle ou de préavis					
d'un mois au plus	8686				
de plus d'un mois à un an au plus	8687				
de plus d'un an	8688				
Autres placements de trésorerie non repris ci-avant	8689				
			Exercice		
COMPTES DE RÉGULARISATION	COMPTES DE RÉGULARISATION				
Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant					
490061 Charges à reporter services et biens divers	10.850				

N°	0865895838		C-cap 6.7.1
----	------------	--	-------------

ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

ETAT DU CAPITAL

Capital

Exercice	Exercice précédent
XXXXXXXXXXXXXX	818.600
818.600	
	xxxxxxxxxxx

Modifications au cours de l'exercice

Représentation du capital Catégories d'actions

Actions sans mention de valeur nominale

Actions nominatives

Actions dématérialisées

Codes	Montants	Nombre d'actions
	818.600	10.000
8702	XXXXXXXXXXXXXX	10.000
8703	XXXXXXXXXXXXXX	

Capital non libéré

Actionnaires redevables de libération

Codes	Montant non appelé	Montant appelé, non versé
(101) 8712	xxxxxxxxxxxx	xxxxxxxxxxxxx

	Codes	Exercice
Actions propres		
Détenues par la société elle-même		
Montant du capital détenu	8721	
Nombre d'actions correspondantes	8722	
Détenues par ses filiales		
Montant du capital détenu	8731	
Nombre d'actions correspondantes	8732	
Engagement d'émission d'actions		
Suite à l'exercice de droits de conversion		
Montant des emprunts convertibles en cours	8740	
Montant du capital à souscrire	8741	
Nombre maximum correspondant d'actions à émettre	8742	
Suite à l'exercice de droits de souscription		
Nombre de droits de souscription en circulation	8745	
Montant du capital à souscrire	8746	
Nombre maximum correspondant d'actions à émettre	8747	
Capital autorisé non souscrit	8751	

	N°	0865895838		C-cap 6	3.7.1
--	----	------------	--	---------	-------

Parts non représentatives du capital Répartition		
·		
Nombre de parts	3761	
Nombre de voix qui y sont attachées	3762	
Ventilation par actionnaire		
Nombre de parts détenues par la société elle-même	3771	
Nombre de parts détenues par les filiales	3781	

EXPLICATION COMPLÉMENTAIRE RELATIVE À L'APPORT (Y COMPRIS L'APPORT EN INDUSTRIE)

Exerc	ice

ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF

ETAT DES DETTES ET COMPTES DE REGULARISATION DU PASSIF	Codes	Exercice
VENȚILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR		
DURÉE RÉSIDUELLE		
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		
Dettes financières	8801	12.431
Emprunts subordonnés	8811	
Emprunts obligataires non subordonnés	8821	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8831	12.431
Etablissements de crédit	8841	
Autres emprunts	8851	
Dettes commerciales	8861	
Fournisseurs	8871	
Effets à payer	8881	
Acomptes sur commandes	8891	
Autres dettes	8901	
Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année	(42)	12.431
Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir		
Dettes financières	8802	16.137
Emprunts subordonnés	8812	
Emprunts obligataires non subordonnés	8822	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8832	16.137
Etablissements de crédit	8842	
Autres emprunts	8852	
Dettes commerciales	8862	
Fournisseurs	8872	
Effets à payer	8882	
Acomptes sur commandes	8892	
Autres dettes	8902	
Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	8912	16.137
Dettes ayant plus de 5 ans à courir		
Dettes financières	8803	
Emprunts subordonnés	8813	
Emprunts obligataires non subordonnés	8823	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8833	
Etablissements de crédit	8843	
Autres emprunts	8853	
Dettes commerciales	8863	
Fournisseurs	8873	
Effets à payer	8883	
Acomptes sur commandes	8893	
Autres dettes	8903	
Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir	8913	

Exercice

Codes

DETTES GARANTIES (comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)		
Dettes garanties par les pouvoirs publics belges		
Dettes financières	8921	
Emprunts subordonnés	8931	
Emprunts obligataires non subordonnés	8941	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8951	
Etablissements de crédit	8961	
Autres emprunts	8971	
Dettes commerciales	8981	
Fournisseurs	8991	
Effets à payer	9001	
Acomptes sur commandes	9011	
Dettes salariales et sociales	9021	
Autres dettes	9051	
Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges	9061	
Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société		
Dettes financières	8922	28.568
Emprunts subordonnés	8932	
Emprunts obligataires non subordonnés	8942	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8952	28.568
Etablissements de crédit	8962	
Autres emprunts	8972	
Dettes commerciales	8982	
Fournisseurs	8992	
Effets à payer	9002	
Acomptes sur commandes	9012	
Dettes fiscales, salariales et sociales	9022	
Impôts	9032	
Rémunérations et charges sociales	9042	
Autres dettes	9052	
Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société	9062	28.568
	Codes	Exercice
DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES		
Impôts (rubriques 450/3 et 178/9 du passif)		
Dettes fiscales échues	9072	
Dettes fiscales non échues	9073	49.087
Dettes fiscales estimées	450	

Rémunérations et charges sociales (rubriques 454/9 et 178/9 du passif)

Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale

Autres dettes salariales et sociales

143.559

9076

9077

N°	0865895838		C-cap 6.9	
	,		Exercice	
COMI	PTES DE RÉGULARISATION			
Ventil	ation de la rubrique 492/3 du pa	ssif si celle-ci représente un montant important		
492	2061 Charges à imputer			37

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Chiffre d'affaires net			
Ventilation par catégorie d'activité			
Ventilation par marché géographique			
Autres produits d'exploitation			
Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics	740		
CHARGES D'EXPLOITATION			
Travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel			
Nombre total à la date de clôture	9086	6	6
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	9087	5,9	5,2
Nombre d'heures effectivement prestées	9088	8.790	8.804
Frais de personnel			
Rémunérations et avantages sociaux directs	620	383.791	327.033
Cotisations patronales d'assurances sociales	621	90.501	68.432
Primes patronales pour assurances extralégales	622		
Autres frais de personnel	623	29.699	11.227
Pensions de retraite et de survie	624		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Draviniana naur nanciana et abligatione similaires			
Provisions pour pensions et obligations similaires			
Dotations (utilisations et reprises)(+)/(-)	635		
Réductions de valeur			
Sur stocks et commandes en cours			
Actées	9110		
Reprises	9111		
Sur créances commerciales			
Actées	9112		
Reprises	9113		
Provisions pour risques et charges			
Constitutions	9115		
Utilisations et reprises	9116		
Autres charges d'exploitation			
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	640	19.590	20.891
Autres	641/8		
Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de la société			
Nombre total à la date de clôture	9096		
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein	9097		0,1
Nombre d'heures effectivement prestées	9098		8
Frais pour la société	617		183

RÉSULTATS FINANCIERS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS FINANCIERS RÉCURRENTS			
Autres produits financiers			
Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats			
Subsides en capital	9125		
Subsides en intérêts	9126		
Ventilation des autres produits financiers			
Différences de change réalisées	754		
Autres			
CHARGES FINANCIÈRES RÉCURRENTES			
Amortissement des frais d'émission d'emprunts	6501		
Intérêts portés à l'actif	6502		
Réductions de valeur sur actifs circulants			
Actées	6510		
Reprises	6511		
Autres charges financières			
Montant de l'escompte à charge de la société sur la négociation de créances	653		
Provisions à caractère financier			
Dotations	6560		
Utilisations et reprises	6561		
Ventilation des autres charges financières			
Différences de change réalisées	654		
Ecarts de conversion de devises	655		
Autres			
Frais bancaires		1.014	837
Charges financières sur leasing matériel roulant		675	1.448
	\vdash		

PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS NON RÉCURRENTS	76		1.165
Produits d'exploitation non récurrents	(76A)		1.165
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	760		
Reprises de provisions pour risques et charges d'exploitation exceptionnels	7620		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	7630		1.165
Autres produits d'exploitation non récurrents	764/8		
Produits financiers non récurrents	(76B)		
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	761		
Reprises de provisions pour risques et charges financiers exceptionnels	7621		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations financières	7631		
Autres produits financiers non récurrents	769		
CHARGES NON RÉCURRENTES	66		4.318
Charges d'exploitation non récurrentes	(66A)		4.318
Amortissements et réductions de valeur non récurrents sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	660		
Provisions pour risques et charges d'exploitation exceptionnels: dotations (utilisations)(+)/(-)	6620		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	6630		4.318
Autres charges d'exploitation non récurrentes	664/7		
Charges d'exploitation non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration(-)	6690		
Charges financières non récurrentes	(66B)		
Réductions de valeur sur immobilisations financières	661		
Provisions pour risques et charges financiers exceptionnels: dotations (utilisations)(+)/(-)	6621		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations financières	6631		
Autres charges financières non récurrentes	668		
Charges financières non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration(-)	6691		

IMPÔTS ET TAXES

	Codes	Exercice
IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT		
Impôts sur le résultat de l'exercice	9134	99.291
Impôts et précomptes dus ou versés	9135	75.000
Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif	9136	
Suppléments d'impôts estimés	9137	24.291
Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs	9138	
Suppléments d'impôts dus ou versés	9139	
Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés	9140	
Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé		
Dépenses non admises		39.380
Déduction pour capital à risque		-1.699

Incidence des résultats non récurrents sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice

Codes	Exercice
9141	
9141 9142	
9144	

Exercice

Sources de latences fiscales
Latences actives
Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs
Latences passives
Ventilation des latences passives

	Codes	Exercice	Exercice précédent
TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS			
Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte			
A la société (déductibles)	9145	286.581	254.713
Par la société	9146	9.134	7.486
Montants retenus à charge de tiers, au titre de			
Précompte professionnel	9147	115.305	91.145
Précompte mobilier	9148		
	1		

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

	Codes	Exercice
GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR LA SOCIÉTÉ POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS	9149	
Dont		
Effets de commerce en circulation endossés par la société	9150	
Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par la société	. 9151	
Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par la société	9153	
GARANTIES RÉELLES		
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de la société		
Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grevés	. 91611	
Montant de l'inscription	91621	
Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat	. 91631	
Gages sur fonds de commerce		
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement	91711	
Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat	91721	
Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs		
La valeur comptable des actifs grevés	91811	32.886
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91821	
Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs		
Le montant des actifs en cause	91911	
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91921	
Privilège du vendeur		
La valeur comptable du bien vendu	92011	
Le montant du prix non payé	92021	

0865895838	C-cap 6.1

	Codes	Boekjaar
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers		
Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grevés	91612	
Montant de l'inscription	91622	
Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat	91632	
Gages sur fonds de commerce		
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement	91712	
Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat	91722	
Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs		
La valeur comptable des actifs grevés	91812	
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91822	
Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs		
Le montant des actifs en cause	91912	
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91922	
Privilège du vendeur		
La valeur comptable du bien vendu	92012	
Le montant du prix non payé	92022	

	Codes	Exercice
BIENS ET VALEURS DÉTENUS PAR DES TIERS EN LEUR NOM MAIS AUX RISQUES ET PROFITS DE LA SOCIÉTÉ, S'ILS NE SONT PAS PORTÉS AU BILAN		
ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS		
ENGAGEMENTS IMPORTANTS DE CESSION D'IMMOBILISATIONS		
MARCHÉ À TERME		
Marchandises achetées (à recevoir)	9213	
Marchandises vendues (à livrer)	9214	
Devises achetées (à recevoir)	9215	
Devises vendues (à livrer)	9216	

ENGAGEMENTS RÉSULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHÉES À DES VENTES OU PRESTATIONS DÉJÀ EFFECTUÉES

N° 0865895838		C-cap 6.14
		Exercice
MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS		
	,	
RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉS AU PROFIT DIRIGEANTS	DU PE	RSONNEL OU DES
Description succincte		
Mesures prises pour en couvrir la charge		
	Code	Exercice
PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À LA SOCIÉTÉ ELLE-MÊME		
Montant estimé des engagements résultant de prestations déjà effectuées	9220	
Bases et méthodes de cette estimation		
		Exercice
NATURE ET IMPACT FINANCIER DES ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE, non pris en compte dans le bilan ou le compte de résultats		
		Exercice
ENGAGEMENTS D'ACHAT OU DE VENTE DONT LA SOCIÉTÉ DISPOSE COMME ÉMETTEUR D'OPTIC DE VENTE OU D'ACHAT	ONS	
		Exercice
		Exercice
NATURE, OBJECTIF COMMERCIAL ET CONSÉQUENCES FINANCIÈRES DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN		
A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la	s	
situation financière de la société		
		Exercice
AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (dont ceux non susceptibles d'être quantifiés)		
garantie bancaire locative		13.908

N° 0865895838 C-cap 6.15

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

,	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES LIÉES			
Immobilisations financières	(280/1)	61.729	61.730
Participations	(280)	61.729	61.730
Créances subordonnées	9271		
Autres créances	9281		
Créances	9291	1.252.727	824.437
A plus d'un an	9301		
A un an au plus	9311	1.252.727	824.437
Placements de trésorerie	9321		
Actions	9331		
Créances	9341		
Dettes	9351		
A plus d'un an	9361		
A un an au plus	9371		
Garanties personnelles et réelles			
Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées	9381		
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société	9391		
Autres engagements financiers significatifs	9401		
Résultats financiers			
Produits des immobilisations financières	9421		
Produits des actifs circulants	9431		
Autres produits financiers	9441		
Charges des dettes	9461		
Autres charges financières	9471		
Cessions d'actifs immobilisés			
Plus-values réalisées	9481		
Moins-values réalisées	9491		

N° 0865895838 C-cap 6.15

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

,	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES ASSOCIÉES			
Immobilisations financières	9253		
Participations	9263		
Créances subordonnées	9273		
Autres créances	9283		
Créances	9293		
A plus d'un an	9303		
A un an au plus	9313		
Dettes	9353		
A plus d'un an	9363		
A un an au plus	9373		
Garanties personnelles et réelles			
Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises associées	9383		
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises associées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société	9393		
Autres engagements financiers significatifs	9403		
AUTRES ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION			
Immobilisations financières	9252		
Participations	9262		
Créances subordonnées	9272		
Autres créances	9282		
Créances	9292		
A plus d'un an	9302		
A un an au plus	9312		
Dettes	9352		24.400
A plus d'un an	9362		
A un an au plus	9372		24.400

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ

Mention de telles transactions, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de la société

Néant

-		7
()865895838	

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC

	Codes	Exercice
LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT LA SOCIÉTÉ SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES		
Créances sur les personnes précitées	9500	
Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé		
Garanties constituées en leur faveur	9501	
Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur	9502	
Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable		
Aux administrateurs et gérants	9503	
Aux anciens administrateurs et anciens gérants	9504	

	Codes	Exercice
LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)		
Emoluments du (des) commissaire(s)	9505	5.000
Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)		
Autres missions d'attestation	95061	
Missions de conseils fiscaux	95062	
Autres missions extérieures à la mission révisorale	95063	
Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)		
Autres missions d'attestation	95081	
Missions de conseils fiscaux	95082	
Autres missions extérieures à la mission révisorale	95083	

Mentions en application de l'article 3:64, §2 et §4 du Code des sociétés et des associations

N° 0865895838 C-cap 6.18.1

DÉCLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR LES SOCIÉTÉS SOUMISES AUX DISPOSITIONS DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

La société établit et publie des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion*

La société n'établit pas de comptes consolidés ni de rapport consolidé de gestion, parce qu'elle en est exemptée pour la (les) raison(s) suivante(s)*

La société et ses filiales ne dépassent pas, sur base consolidée, plus d'une des limites visées à l'article 1:26 du Code des sociétés et des associations*

La société ne possède que des sociétés filiales qui, eu égard à l'évaluation du patrimoine consolidé, de la position financièreconsolidée ou du résultat consolidé, ne présentent, tant individuellement que collectivement, qu'un intérêt négligeable* (article 3:23 du-Code des sociétés et des associations)

La société est elle-même filiale d'une société mère qui établit et publie des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels -sont intégrés par consolidation*

INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR LA SOCIÉTÉ SI ELLE EST FILIALE OU FILIALE COMMUNE

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une société de droit belge, numéro d'entreprise de la (des) société(s) mère(s) et indication si cette (ces) société(s) mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation**:

ENODIA

Rue Louvrex 95

4000 Liège 1, Belgique

0204.245.277

La société mère établit et publie des comptes consolidés pour l'ensemble le plus grand

Si la (les) société(s) mère(s) est (sont) de droit étranger, lieu où les comptes consolidés dont question ci-avant peuvent être obtenus**:

Biffer la mention inutile.

^{*} Si les comptes de la société sont consolidés à plusieurs niveaux, les renseignements sont donnés d'une part, pour l'ensemble le plus grand et d'autre part, pour l'ensemble le plus petit de sociétés dont la société fait partie en tant que filiale et pour lequel des comptes consolidés sont établis et publiés.

N° 0865895838 C-cap 6.19

RÈGLES D'ÉVALUATION

Les présentes règles d'évaluations sont établies conformément aux dispositions de l'AR du 29/04/2019 portant exécution du Code des sociétés et associations

sociétés:

1. Frais d'établissement

les frais de constitution:

les frais de prorogation et de modification du capital social;

les frais et agios d'émission d'emprunt:

les intérêts intercalaires et frais préopératoires relatifs aux extensions d'activités ou de nouvelles activités.

Ces derniers frais ne seront immobilisés que sur décision du Conseil d'Administration.

Les frais d'établissement sont évalués à leur valeur d'acquisition ou à leur prix de revient. Ils font l'objet d'amortissements par tranche de 20%.

2. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent:

les frais de recherche et de mise au point

les concessions, brevets, licences, savoir faire, marques, etc.

le goodwill et les plus-values

les acomptes versés sur immobilisations incorporelles.

Sur décision du Conseil d'Administration, les frais d'études, relatifs à des investissements, sont valorisés à leur prix de revient.

Le Conseil d'Administration décide du taux d'amortissement des immobilisations incorporelles dans chaque cas en fonction de la durée de vie économique probable du bien.

3. Immobilisations corporelles

-Méthodes de valorisation lors de l'immobilisation

Les terrains et constructions, les installations, machines et outillages, le mobilier et le matériel roulant et les autres immobilisations corporelles sont valorisées:

- à leur valeur d'acquisition, s'il s'agit de biens acquis de tiers à titre onéreux ;
- au prix coûtant, s'il s'agit de biens ou de travaux réalisés par les services de la société;
- à leur valeur conventionnelle d'apport, s'il s'agit de biens apportés à la société.

Les immobilisations détenues en leasing immobilier sont valorisées pour un montant égal à la partie des versements échelonnés prévus au contrat représentant la reconstitution en capital de la valeur du bien.

Pour les immobilisations acquises de tiers à titre onéreux et celles réalisées par les services de l'entreprise, une distinction est opérée entre valeur en principal et les frais accessoires; ces derniers comprennent les frais de transport et de montage, la quotité non récupérable de la taxe sur la valeur ajoutée, les droits et frais de dédouanement et en général toutes les dépenses autres que le prix payé pour l'équipement proprement dit, mais qui concourent à la mise en oeuvre dudit équipement.

-Méthodes de calcul des amortissements

Immobilisations acquises à titre onéreux ou réalisées par les services

Montant en principal

Amortissement linéaire au taux de

Licences informatiques & simulateurs: 20 %

Mobilier & Matériel de bureau: suivant le cas soit 10%, soit 20%

Matériel à usure rapide (= informatique): 33,33%

Matériel roulant: 20%

Matériel détenu en leasing -suivant le cas 20% Mobilier détenu en leasing - suivant le cas 20%

Installations annexes aux bâtiments 10 %

Frais accessoires

Ils sont amortis en principe à 100% dans l'exercice au cours duquel ces frais sont exposés. Toutefois, moyennant décision du Conseil d'Administration, ces frais accessoires peuvent être portés à l'Actif et amortis durant un certain nombre d'exercices.

L'ensemble des immobilisations décrites ci-avant feront l'objet d'amortissements complémentaires ou exceptionnels lorsque, en raison de leur altération ou de la modification des circonstances économiques et techniques, leur valeur nette comptable dépasse la valeur d'usage pour l'entreprise.

Les immobilisations corporelles désaffectées ou qui ont cessé d'être affectées durablement à l'activité de l'entreprise feront, le cas échéant, l'objet d'un amortissement exceptionnel pour faire concorder leur évaluation et leur valeur probable de réalisation.

4. Créances à plus d'un an et à un an plus

Sont évaluées, par débiteur, au montant dûment justifié, restant dû par chacun d'eux.

Les créances pour lesquelles, en raison de la situation financière ébranlée du débiteur, existe un risque fondé de non recouvrement, font l'objet d'une réduction de valeur appropriée.

Une créance devient douteuse à partir de 6 mois, et la réduction de valeur est décidée au bout d'un an.

Les créances définitivement perdues à la date du bilan, par suite de faillite du débiteur ou pour toute autre cause, sont amorties et annulées.

5. Provision pour risques et charges

Ces provisions couvrent les risques de pertes et de charges découlant de :

- sûretés constituées en garantie de dettes ou d'engagements de tiers;
- d'engagements relatifs à l'acquisition ou à la cession d'immobilisations;
- de garanties techniques attachées aux ventes et prestations déjà effectuées par l'entreprise;
- tout litige opposant l'entreprise à un tiers;

Pour les 4 catégories de risques ci-avant énoncées, une provision pour pertes éventuelles est constituée individuellement en fin d'exercice chaque fois qu'un risque sérieux et durable attaché à ce type d'engagement apparaît et à concurrence de l'importance de la perte que la société serait amenée à supporter pour ces risques.

Litiges en cours

A la fin de chaque exercice, il est procédé à un examen systématique des litiges.

Une provision pour pertes est constituée à concurrence du montant estimé des charges que la société serait amenée à supporter du fait de ces litiges.

6. Autres rubriques de l'Actif et du passif

Toutes les autres rubriques de l'Actif et du Passif sont évaluées à la valeur nominale dûment justifiée, entre autres pour les opérations

N° | 0865895838 | C-cap 6.19

RÈGLES D'ÉVALUATION

reprises ci-après:

- Les factures de commissions de Taxshelter.be au producteur sont établies à partir du moment où l'investissement est versé par l'investisseur;

- Les commissions sont dues aux commerciaux à partir du moment où l'investissement est versé par l'investisseur;
- 7. Opérations avoirs et engagements en devises

En fin d'exercice, les principaux postes monétaires en devises font l'objet d'une ré- estimation sur base des cours de change au comptant à la date d'arrêté des comptes.

Les écarts de conversion nets par devise constatés à cette occasion font l'objet d'une inscription dans les comptes de régularisation s'il s'agit d'un bénéfice latent et de prise en charge dans le compte de résultat s'il s'agit d'une perte latente.

Les écarts de conversions sur valeurs disponibles sont pris en résultat même s'il s'agit de bénéfices.

La crise COVID qui perdure pèse néanmoins sur le moral et le bénéfice de nombre d'entreprises et d'entrepreneurs ce qui nous pousse à aborder 2021 avec prudence mais aussi avec une motivation intacte.

La crise COVID a fait évoluer nos habitudes et notamment l'organisation de nos nombreuses formations tax shelter à distance rencontre un grand succès. Celles-ci, qu'elles soient organisées conjointement avec ING ou non, sont destinées tant aux entreprises clients finaux qu'à leurs comptables ou fiscalistes (avec dans ce cas l'attribution de points dans le cadre de l'institut des experts comptables). Le recrutement d'un conseiller tax shelter néérlandophone interne supplémentaire fin 2020 commence à porter ses fruits. Le plus grand défi dans la relation avec les clients et prospects en période de pandémie mondiale est l'impossibilité d'organiser des rendez-vous physiques ou des événements de type relation publique (notamment les avant premières des projets financés). Plusieurs initiatives sont en cours de préparation pour palier à ce manque et conserver de bonnes relations avec nos clients.

N°	0865895838		C-cap 10	
----	------------	--	----------	--

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend la société:

200

ETAT DES PERSONNES OCCUPÉES

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

Au cours de l'exercice	Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
Nombre moyen de travailleurs				
Temps plein	1001	5,1	2,1	3,0
Temps partiel	1002	1,0		1,0
Total en équivalents temps plein (ETP)	1003	5,9	2,1	3,8
Nombre d'heures effectivement prestées				
Temps plein	1011	7.523	2.935	4.588
Temps partiel	1012	1.267		1.267
Total	1013	8.790	2.395	5.855
Frais de personnel				
Temps plein	1021			
Temps partiel	1022			
Total	1023	501.836	136.735	365.101
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033	8.874	2.418	6.456

Au cours	de	l'exercice	précédent
----------	----	------------	-----------

Nombre moyen de travailleurs en ETP
Nombre d'heures effectivement prestées
Frais de personnel
Montant des avantages accordés en sus du salaire

Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
1003	5,2	0,9	4,3
1013	8.804	1.493	5.217
1023	406.691	68.968	337.724
1033			

N°	0865895838	C-cap 10
11	1 00000030000	I C-cab IU

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL (suite)

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	Total en équivalents temps plein
A la date de clôture de l'exercice				'
Nombre de travailleurs	105	5	1	5,8
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	5	1	5,8
Contrat à durée déterminée	111			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	2		2,0
de niveau primaire	1200			
de niveau secondaire	1201	2		2,0
de niveau supérieur non universitaire	1202			
de niveau universitaire	1203			
Femmes	121	3	1	3,8
de niveau primaire	1210			
de niveau secondaire	1211	3	1	3,8
de niveau supérieur non universitaire	1212			
de niveau universitaire	1213			
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130			
Employés	134	5	1	5,8
Ouvriers	132			
Autres	133			

PERSONNEL INTÉRIMAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE LA SOCIÉTÉ

Au cours de l'exercice	Codes	1. Personnel intérimaire	Personnes mises à la disposition de la société
Nombre moyen de personnes occupées	150		
Nombre d'heures effectivement prestées	151		
Frais pour la société	152		
		I	

N° 0865895838 C-cap 10

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

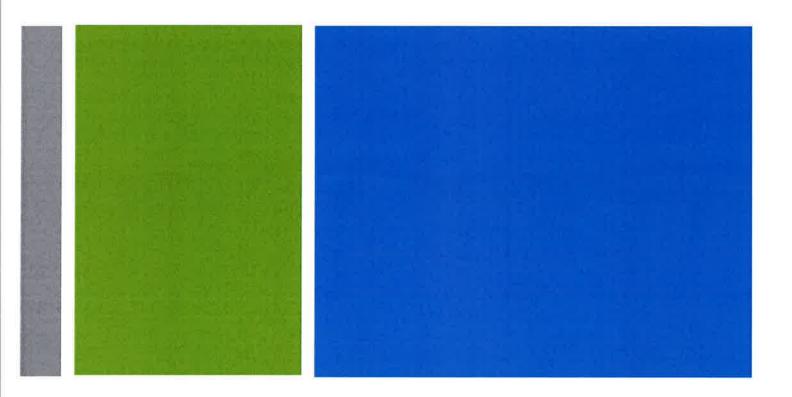
ENTRÉES	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	Total en équivalents temps plein	
Nombre de travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice	205	1		1,0	
Par type de contrat de travail					l
Contrat à durée indéterminée	210	1		1,0	l
Contrat à durée déterminée	211				l
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	212				
Contrat de remplacement	213				l

SORTIES	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice	305	1		1,0
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	310	1		1,0
Contrat à durée déterminée	311			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	312			
Contrat de remplacement	313			
Par motif de fin de contrat				
Pension	340			
Chômage avec complément d'entreprise	341			
Licenciement	342			
Autre motif	343	1		1,0
Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de la société comme indépendants	350			

N° 0865895838 C-cap 10

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur	Codes	Hommes	Codes	Femmes
Nombre de travailleurs concernés	5801		5811	
Nombre d'heures de formation suivies	5802		5812	
Coût net pour la société	5803		5813	
dont coût brut directement lié aux formations	58031		58131	
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	58032		58132	
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	58033		58133	
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5821		5831	
Nombre d'heures de formation suivies	5822		5832	
Coût net pour la société	5823		5833	
Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5841		5851	
Nombre d'heures de formation suivies	5842		5852	
Coût net pour la société	5843		5853	



TAXSHELTER.BE

Rapport du commissaire 31 décembre 2020





TAXSHELTER.BE S.A.

RAPPORT DU COMMISSAIRE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2020

(COMPTES ANNUELS)

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de la TaxShelter.Be S.A. (la « Société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable. Ce rapport fait suite au rapport de carence que nous avons émis, en l'absence de convocation de l'assemblée générale avant le 30 juin 2021.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 20 mai 2021, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2020. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de TaxShelter.Be durant un exercice.

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société, comprenant le bilan au 31 décembre 2020, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à € 2.670.034,38 et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de € 256.948,03.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2020, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.



AUDIT | TAX | CONSULTING

RSM interAudit is a member of the RSM network and trades as RSM, RSM is the trading name used by the members of the RSM Network. Each member of the RSM network is an independent accounting and consulting firm which oractices in his own right. The RSM network is not itself a separate legal entity in any jurisdiction.



Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas gu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficience ou l'efficacité avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au suiet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la Société à cesser son exploitation;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.





AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des Sociétés et des Associations et des statuts de la Société.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire (version révisée 2020) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de certains documents à déposer aestion. conformément dispositions légales aux réglementaires, et le respect de certaines dispositions du Code des Sociétés et des Associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des Sociétés et des Associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mention relative aux documents à déposer conformément à l'article 3 :12, § 1er, 9° du Code des Sociétés et des associations

Les documents suivants, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, § 1, 9° du Code des sociétés et des associations reprennent - tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu – les informations requises par ce Code et ne comprennent pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous avons eu connaissance dans le cadre de notre mission :

un rapport de rémunération donnant un aperçu, sur base individuelle, du montant des rémunérations et autres avantages, tant en numéraire qu'en nature, accordés directement ou indirectement, pendant l'exercice social faisant l'objet du rapport de gestion.

Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, § 1er, 8° du Code des Sociétés et des Associations, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, en ce compris celles concernant l'information relative aux salaires et aux formations, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mission.

Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision n'a pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et est resté indépendant vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts, du Code des Sociétés et des Associations, à l'exception du non respect :
 - De l'obligation de publication de la nomination du Commissaire dans les annexes du Moniteur Belge
 - Du délai de convocation de l'assemblée générale et de la remise des documents légaux au commissaire et aux actionnaires.

Bruxelles, 6 juillet 2021

RSM INTERAUDIT SC

COMMISSAIRE

REPRÉSENTÉE PAR

THIERRY LE JUSTE

Associé

40				1	EUR
NAT.	Date du dépôt	N° 0597.853.560	P.	U.	D.

COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

Forme juridique: SA

Adresse: Rue de Genève N°: 175

Code postal: 1140 Commune: Evere

Pays: Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Bruxelles, francophone

Adresse Internet: 1

Numéro d'entreprise 0597.853.560

DATE 24-05-19 de dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

COMPTES ANNUELS EN EUROS 2

approuvés par l'assemblée générale du

06-07-21

et relatifs à l'exercice couvrant la période du

01-01-20

31-12-20

Exercice précédent du

01-01-19

31-12-19

1/28

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont / ne sont pas 3

3 identiques à ceux publiés antérieurement

Nombre total de pages déposées: **28** Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet: 6.1, 6.2.1, 6.2.2, 6.2.3, 6.2.4, 6.2.5, 6.3.1, 6.3.2, 6.3.4, 6.3.6, 6.4.1, 6.4.2, 6.4.3, 6.5.1, 6.5.2, 6.7.2, 6.8, 6.12, 6.14, 6.17, 6.18.2, 6.20, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15

Signature (nom et qualité)

Signature (nom et qualité)

au

Docusigned by:

Frédéric Undussibliation

FAC8D4753719441...

BC29197D37FE42E...

DocuSigned by:

Nullowity

89456C1B948044F...

-DocuSigned by:

OF32BA5348D34C6...

DocuSigned by:

-678E4640853D437.

Mention facultative.

 $^{2\,}$ Au besoin, adapter la devise et l'unité dans lesquelles les montants sont exprimés.

³ Biffer la mention inutile.

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

QUINET Patrick

Rue du Polo 103, 1150 Bruxelles 15, Belgique

Fonction: Administrateur Mandat: 15-05-20-29-04-21

SMETS Sibylle

Avenue Marie-José 41, 1200 Bruxelles 20, Belgique

Fonction: Administrateur Mandat: 15-05-20-29-04-21

SWENNEN Ives

Rue du Châtelet Tilly 106, 1495 Villers-la-Ville, Belgique

Fonction: Administrateur Mandat: 15-05-20-29-04-21

WITTAMER Alexandre

Drève du Caporal 21, 1180 Bruxelles 18, Belgique

Fonction: Administrateur Mandat: 15-05-20-29-04-21

PWC REVISEURS D'ENTREPRISES SRL 0429.501.944

Woluwedal 18, 1932 Sint-Stevens-Woluwe, Belgique Fonction : Commissaire, Numéro de membre : B00009

Mandat: 07-06-18-29-04-21

Représenté par :

1. RASMONT Isabelle

Woluwedal 18, 1932 Sint-Stevens-Woluwe, Belgique

, Numéro de membre : A01800

RSM INTERAUDIT SCRL 0436.391.122

Chaussée de Waterloo 1151, 1180 Bruxelles 18, Belgique Fonction : Commissaire, Numéro de membre : B00091

Mandat: 20-05-21-20-05-24

Représenté par :

1. LEJUSTE Thierry

Chaussée de Waterloo 1151 , 1180 Bruxelles 18, Belgique

, Numéro de membre : A01286

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels --ont / n'ont pas * été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de la société**,
- B. L'établissement des comptes annuels **,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, d	ile Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

^{*} Biffer la mention inutile.

^{**} Mention facultative.

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	6.1	20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	12.321	15.438
Immobilisations incorporelles	6.2	21		
Immobilisations corporelles	6.3	22/27	12.321	15.438
Terrains et constructions		22		
Installations, machines et outillage		23		
Mobilier et matériel roulant		24	956	1.837
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26	11.365	13.601
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
	0.4/			
Immobilisations financières	6.4 / 6.5.1	28		
Entreprises liées	6.15	280/1		
Participations		280		
Créances		281		
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	6.15	282/3		
Participations		282		
Créances		283		
Autres immobilisations financières		284/8		
Actions et parts		284		
Créances et cautionnements en numéraire		285/8		

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	23.431.116	16.679.392
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Approvisionnements		30/31		
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33		
Marchandises		34		
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	10.540.374	7.926.583
Créances commerciales		40	770.174	396.837
Autres créances		41	9.770.200	7.529.746
Placements de trésorerie	6.5.1 / 6.6	50/53		
Actions propres	0.0	50		
Autres placements		51/53		
Valeurs disponibles		54/58	12.888.742	8.752.469
Comptes de régularisation	6.6	490/1	2.000	340
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	23.443.437	16.694.830

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES		10/15	714.207	393.725
	6.7.1	10/11	61.550	61.550
Apport Capital	0.7.1	10/11	61.550	
Capital souscrit		100	61.550	61.550 61.550
Capital non appelé 4		101	01.500	01.500
En dehors du capital		11		
Primes d'émission		1100/1		
Autres		1109/1		
Plus-values de réévaluation		12		
Réserves		13	6.155	6.155
Réserves indisponibles		130/1	6.155	6.155
Réserve légale		130	6.155	6.155
Réserves statutairement indisponibles		1311		
Acquisition d'actions propres		1312		
Soutien financier		1313		
Autres		1319		
Réserves immunisées		132		
Réserves disponibles		133		
Bénéfice (Perte) reporté(e)(+)/(-)		14	646.502	326.020
Subsides en capital		15		
Avance aux associés sur la répartition de l'actif net 5		19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16		
Provisions pour risques et charges		160/5		
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges	6.8	164/5		
Impôts différés		168		

 $^{^{4}\,}$ Montant venant en déduction du capital souscrit.

 $^{^{5}\,}$ Montant venant en déduction des autres composantes des capitaux propres.

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES		17/49	22.729.230	16.301.105
Dettes à plus d'un an	6.9	17		
Dettes financières		170/4		
Emprunts subordonnés		170		
Emprunts obligataires non subordonnés		171		
Dettes de location-financement et dettes assimilées		172		
Etablissements de crédit		173		
Autres emprunts		174		
Dettes commerciales		175		
Fournisseurs		1750		
Effets à payer		1751		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
Dettes à un an au plus	6.9	42/48	20.091.699	13.854.980
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42		
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	1.546.107	1.043.742
Fournisseurs		440/4	1.546.107	1.043.742
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales	6.9	45	85.847	55.783
Impôts		450/3	85.847	55.783
Rémunérations et charges sociales		454/9		
Autres dettes		47/48	18.459.745	12.755.455
Comptes de régularisation	6.9	492/3	2.637.531	2.446.125
TOTAL DU PASSIF		10/49	23.443.437	16.694.830

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations		70/76A	25.807.910	22.096.490
Chiffre d'affaires	6.10	70	25.807.910	22.096.490
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction)(+)/(-)		71		
Production immobilisée		72		
Autres produits d'exploitation	6.10	74		
Produits d'exploitation non récurrents	6.12	76A		
Coût des ventes et des prestations		60/66A 60	25.367.240	21.758.280
Achats		600/8		
Stocks: réduction (augmentation)(+)/(-)		609		
Services et biens divers		61	25.364.122	21.754.943
Rémunérations, charges sociales et pensions(+)/(-)	6.10	62		
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	3.118	3.337
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)(+)/(-)	6.10	631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)(+)/(-)	6.10	635/8		
Autres charges d'exploitation	6.10	640/8		
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration(-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes	6.12	66A		
Bénéfice (Perte) d'exploitation(+)/(-)		9901	440.670	338.210

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits financiers		75/76B		2
Produits financiers récurrents		75		2
Produits des immobilisations financières		750		
Produits des actifs circulants		751		
Autres produits financiers	6.11	752/9		2
Produits financiers non récurrents	6.12	76B		
Charges financières	6.11	65/66B	10.125	7.596
Charges financières récurrentes		65	10.125	7.596
Charges des dettes		650		
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises)(+)/(-)		651		
Autres charges financières		652/9	10.125	7.596
Charges financières non récurrentes	6.12	66B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts(+)/(-)		9903	430.545	330.616
Prélèvement sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat(+)/(-)	6.13	67/77	110.063	95.783
Impôts		670/3	110.063	95.783
Régularisation d'impôts et reprise de provisions fiscales .		77		
Bénéfice (Perte) de l'exercice(+)/(-)		9904	320.482	234.833
Prélèvement sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter(+)/(-)		9905	320.482	234.833

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-)
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)
Prélèvement sur les capitaux propres	
sur l'apport	
sur les réserves	
Affectation aux capitaux propres	
à l'apport	
à la réserve légale	
aux autres réserves	
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-)
Intervention des associés dans la perte	
Bénéfice à distribuer	
Rémunération de l'apport	
Administrateurs ou gérants	
Travailleurs	
Autres allocataires	

Codes	Exercice	Exercice précédent
9906	646.502	326.020
(9905)	320.482	234.833
14P	326.020	91.187
791/2		
791		
792		
691/2		
691		
6920		
6921		
(14)	646.502	326.020
794		
694/7		
694		
695		
696		
697		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193P	xxxxxxxxxxxxx	4.751
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8163		
Cessions et désaffectations	8173		
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8183		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193	4.751	
Plus-values au terme de l'exercice	8253P	xxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8213		
Acquises de tiers	8223		
Annulées	8233		
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8243		
Plus-values au terme de l'exercice	8253		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323P	xxxxxxxxxxxx	2.913
Mutations de l'exercice			
Actés	8273	882	
Repris	8283		
Acquis de tiers	8293		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8303		
Transférés d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8313		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323	3.795	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(24)	956	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8195P	xxxxxxxxxxxx	22.358
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8165		
Cessions et désaffectations	8175		
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8185		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8195	22.358	
Plus-values au terme de l'exercice	8255P	xxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8215		
Acquises de tiers	8225		
Annulées	8235		
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8245		
Plus-values au terme de l'exercice	8255		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8325P	xxxxxxxxxxxx	8.757
Mutations de l'exercice			
Actés	8275	2.236	
Repris	8285		
Acquis de tiers	8295		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8305		
Transférés d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8315		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8325	10.993	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(26)	11.365	

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PLACEMENTS DE TRÉSORERIE – AUTRES PLACEMENTS			
Actions, parts et placements autres que placements à revenu fixe	51		
Actions et parts – Valeur comptable augmentée du montant non appelé	8681		
Actions et parts – Montant non appelé	8682		
Métaux précieux et œuvres d'art	8683		
Titres à revenu fixe	52		
Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit	8684		
Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit	53		
Avec une durée résiduelle ou de préavis			
d'un mois au plus	8686		
de plus d'un mois à un an au plus	8687		
de plus d'un an	8688		
Autres placements de trésorerie non repris ci-avant	8689		
			Exercice
COMPTES DE RÉGULARISATION			
Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant	importa	int	
490061 Charges à reporter biens et services divers			2.000

ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

ETAT DU CAPITAL

Capital

Codes	Exercice	Exercice précédent
100P	XXXXXXXXXXXXXX	61.550
(100)	61.550	

Modifications au cours de l'exercice

Représentation du capital Catégories d'actions

Actions sans mention de valeur nominale

Actions nominatives

Actions dématérialisées

Codes	Montants	Nombre d'actions
	61.550	100
8702	XXXXXXXXXXXXXX	100
8703	XXXXXXXXXXXXXX	

Capital non libéré

Actionnaires redevables de libération

Codes	Montant non appelé	Montant appelé, non versé
(101) 8712	xxxxxxxxxxxxx	xxxxxxxxxxxx

	Codes	Exercice
Actions propres		
Détenues par la société elle-même		
Montant du capital détenu	8721	
Nombre d'actions correspondantes	8722	
Détenues par ses filiales		
Montant du capital détenu	8731	
Nombre d'actions correspondantes	8732	
Engagement d'émission d'actions		
Suite à l'exercice de droits de conversion		
Montant des emprunts convertibles en cours	8740	
Montant du capital à souscrire	8741	
Nombre maximum correspondant d'actions à émettre	8742	
Suite à l'exercice de droits de souscription		
Nombre de droits de souscription en circulation	8745	
Montant du capital à souscrire	8746	
Nombre maximum correspondant d'actions à émettre	8747	
Capital autorisé non souscrit	8751	

N°	0597.853.560			C-cap 6.7.1
			Codes	Exercice
Parts	non représentatives du capital		Codes	Exercice
Re	épartition			
	Nombre de parts		8761	
	Nombre de voix qui y sont attachées		8762	
Ve	entilation par actionnaire			
	Nombre de parts détenues par la soc	iété elle-même	8771	
	Nombre de parts détenues par les fili	ales	8781	
				Exercice
EVDI	CATION COMPI ÉMENTAIRE RELAT	TIVE À L'ADDORT (V COMPRIS L'ADDORT EN INDLISTRIE	, Г	

ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF

	Codes	Exercice
VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE		
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		
Dettes financières	8801	
Emprunts subordonnés	8811	
Emprunts obligataires non subordonnés	8821	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8831	
Etablissements de crédit	8841	
Autres emprunts	8851	
Dettes commerciales	8861	
Fournisseurs	8871	
Effets à payer	8881	
Acomptes sur commandes	8891	
Autres dettes	8901	
Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année	(42)	
Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir		
Dettes financières	8802	
Emprunts subordonnés	8812	
Emprunts obligataires non subordonnés	8822	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8832	
Etablissements de crédit	8842	
Autres emprunts	8852	
Dettes commerciales	8862	
Fournisseurs	8872	
Effets à payer	8882	
Acomptes sur commandes	8892	
Autres dettes	8902	
Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	8912	
Dettes ayant plus de 5 ans à courir		
Dettes financières	8803	
Emprunts subordonnés	8813	
Emprunts obligataires non subordonnés	8823	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8833	
Etablissements de crédit	8843	
Autres emprunts	8853	
Dettes commerciales	8863	
Fournisseurs	8873	
Effets à payer	8883	
Acomptes sur commandes	8893	
Autres dettes	8903	
Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir	8913	

	Codes	Exercice
DETTES GARANTIES (comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)		
Dettes garanties par les pouvoirs publics belges		
Dettes financières	8921	
Emprunts subordonnés	8931	
Emprunts obligataires non subordonnés	8941	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8951	
Etablissements de crédit	8961	
Autres emprunts	8971	
Dettes commerciales	8981	
Fournisseurs	8991	
Effets à payer	9001	
Acomptes sur commandes	9011	
Dettes salariales et sociales	9021	
Autres dettes	9051	
Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges	9061	
Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société		
Dettes financières	8922	
Emprunts subordonnés	8932	
Emprunts obligataires non subordonnés	8942	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8952	
Etablissements de crédit	8962	
Autres emprunts	8972	
Dettes commerciales	8982	
Fournisseurs	8992	
Effets à payer	9002	
Acomptes sur commandes	9012	
Dettes fiscales, salariales et sociales	9022	
Impôts	9032	
Rémunérations et charges sociales	9042	
Autres dettes	9052	
Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société	9062	
	Codes	Exercice
DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES		
Impôts (rubriques 450/3 et 178/9 du passif)		
Dettes fiscales échues	9072	
Dettas financia non fabrua	0070	

Dettes fiscales estimées

Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale

Autres dettes salariales et sociales

Rémunérations et charges sociales (rubriques 454/9 et 178/9 du passif)

85.847

450

9076

9077

N°	0597.853.560			C-cap 6.9
	,			Exercice
COMPTES DE RÉGULARISATION				
Ventil	ation de la rubrique 492/3 du pa			
492	2061 Primes Investisseurs		İ	2.637.531

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Chiffre d'affaires net			
Ventilation par catégorie d'activité			
Ventilation par marché géographique			
Autres produits d'exploitation			
Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics	740		
CHARGES D'EXPLOITATION			
Travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel			
Nombre total à la date de clôture	9086		
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	9087		
Nombre d'heures effectivement prestées	9088		
Frais de personnel			
Rémunérations et avantages sociaux directs	620		
Cotisations patronales d'assurances sociales	621		
Primes patronales pour assurances extralégales	622		
Autres frais de personnel	623		
Pensions de retraite et de survie	624		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Provisions pour pensions et obligations similaires			
Dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)	635		
Réductions de valeur			
Sur stocks et commandes en cours			
Actées	9110		
Reprises	9111		
Sur créances commerciales			
Actées	9112		
Reprises	9113		
Provisions pour risques et charges			
Constitutions	9115		
Utilisations et reprises	9116		
Autres charges d'exploitation			
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	640		
Autres	641/8		
Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de la société			
Nombre total à la date de clôture	9096		
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein	9097		0,1
Nombre d'heures effectivement prestées	9098		38
Frais pour la société	617		457

RÉSULTATS FINANCIERS

Autres produits financiers Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats Subsides en capital 9125 Subsides en capital 9126 Ventilation des autres produits financiers Différences de change réalisées 754 Autres CHARGES FINANCIÈRES RÉCURRENTES Amortissement des frais d'émission d'emprunts 6501 Intérêts portés à l'actif 6502 Réductions de valeur sur actifs circulants Actées 6510 Reprises 6511 Autres charges financières Montant de l'escompte à charge de la société sur la négociation de créances 6560 Provisions à caractère financier Dotations 6561 Ventilation des autres charges financières Différences de change réalisées 654 Ecarts de conversion de devises 655 Autres		Codes	Exercice	Exercice précédent
Autres produits financiers Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats Subsides en capital 9125 Subsides en capital 9126 Ventilation des autres produits financiers Différences de change réalisées 754 Autres CHARGES FINANCIÈRES RÉCURRENTES Amortissement des frais d'émission d'emprunts 6501 Intérêts portés à l'actif 6502 Réductions de valeur sur actifs circulants Actées 6510 Reprises 6511 Autres charges financières Montant de l'escompte à charge de la société sur la négociation de créances 6560 Provisions à caractère financier Dotations 6561 Ventilation des autres charges financières Différences de change réalisées 654 Ecarts de conversion de devises 655 Autres				
Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats Subsides en capital	PRODUITS FINANCIERS RÉCURRENTS			
compte de résultatas 9125 Subsides en capital 9126 Ventilation des autres produits financiers 9126 Ventilation des autres produits financiers 754 Différences de change réalisées 754 Autres 6501 Intérêts FINANCIÈRES RÉCURRENTES 6501 Intérêts portés à l'actif 6502 Réductions de valeur sur actifs circulants 6510 Actées 6510 Reprises 6511 Autres charges financières 653 Provisions à caractère financier 653 Dotations 6560 Utilisations et reprises 6561 Ventilation des autres charges financières 6561 Différences de change réalisées 654 Ecarts de conversion de devises 655 Autres 655	Autres produits financiers			
Subsides en intérêts 9126 Ventilation des autres produits financiers 754 Différences de change réalisées 754 Autres 754 CHARGES FINANCIÈRES RÉCURRENTES 6501 Intérêts portés à l'actif 6502 Réductions de valeur sur actifs circulants 6510 Actées 6510 Reprises 6511 Autres charges financières 6511 Montant de l'escompte à charge de la société sur la négociation de créances 653 Provisions à caractère financier 6560 Utilisations et reprises 6561 Ventilation des autres charges financières 6561 Différences de change réalisées 654 Ecarts de conversion de devises 655 Autres 655				
Ventilation des autres produits financiers 754 Différences de change réalisées 754 Autres 754 CHARGES FINANCIÈRES RÉCURRENTES 6501 Intérêts portés à l'actif 6502 Réductions de valeur sur actifs circulants 6510 Actées 6511 Actées 6511 Autres charges financières 653 Montant de l'escompte à charge de la société sur la négociation de créances 653 Provisions à caractère financier 6560 Dotations 6561 Utilisations et reprises 6561 Ventilation des autres charges financières 654 Différences de change réalisées 654 Ecarts de conversion de devises 655 Autres 655	Subsides en capital	9125		
Différences de change réalisées 754 Autres 754 CHARGES FINANCIÈRES RÉCURRENTES 6501 Amortissement des frais d'émission d'emprunts 6501 Intérêts portés à l'actif 6502 Réductions de valeur sur actifs circulants 6510 Actées 6510 Reprises 6511 Autres charges financières 6511 Montant de l'escompte à charge de la société sur la négociation de créances 653 Provisions à caractère financier 6560 Dotations 6561 Ventilation des autres charges financières 6561 Différences de change réalisées 654 Ecarts de conversion de devises 655 Autres 655	Subsides en intérêts	9126		
Autres CHARGES FINANCIÈRES RÉCURRENTES Amortissement des frais d'émission d'emprunts	Ventilation des autres produits financiers			
CHARGES FINANCIÈRES RÉCURRENTES 6501 Amortissement des frais d'émission d'emprunts 6502 Intérêts portés à l'actif 6502 Réductions de valeur sur actifs circulants 6510 Actées 6511 Autres charges financières 6511 Montant de l'escompte à charge de la société sur la négociation de créances 653 Provisions à caractère financier 6560 Utilisations et reprises 6561 Ventilation des autres charges financières 654 Différences de change réalisées 654 Ecarts de conversion de devises 655 Autres 655	Différences de change réalisées	754		
Amortissement des frais d'émission d'emprunts 6501 Intérêts portés à l'actif 6502 Réductions de valeur sur actifs circulants 6502 Actées 6510 Reprises 6511 Autres charges financières 6511 Montant de l'escompte à charge de la société sur la négociation de créances 653 Provisions à caractère financier 6560 Utilisations et reprises 6561 Ventilation des autres charges financières 654 Différences de change réalisées 655 Autres 655	Autres			
Amortissement des frais d'émission d'emprunts 6501 Intérêts portés à l'actif 6502 Réductions de valeur sur actifs circulants 6510 Actées 6510 Reprises 6511 Autres charges financières 653 Montant de l'escompte à charge de la société sur la négociation de créances 653 Provisions à caractère financier 6560 Utilisations et reprises 6561 Ventilation des autres charges financières 6561 Différences de change réalisées 654 Ecarts de conversion de devises 655 Autres				
Intérêts portés à l'actif 6502 Réductions de valeur sur actifs circulants 6510 Actées 6511 Reprises 6511 Autres charges financières 6531 Montant de l'escompte à charge de la société sur la négociation de créances 653 Provisions à caractère financier 6560 Utilisations et reprises 6561 Ventilation des autres charges financières 654 Différences de change réalisées 655 Autres 655	CHARGES FINANCIÈRES RÉCURRENTES			
Réductions de valeur sur actifs circulants 6510 Actées 6511 Reprises 6511 Autres charges financières 653 Montant de l'escompte à charge de la société sur la négociation de créances 653 Provisions à caractère financier 6560 Dotations 6561 Ventilation des autres charges financières 654 Différences de change réalisées 654 Ecarts de conversion de devises 655 Autres 655	Amortissement des frais d'émission d'emprunts	6501		
Actées 6510 Reprises 6511 Autres charges financières 6511 Montant de l'escompte à charge de la société sur la négociation de créances 653 Provisions à caractère financier 6560 Dotations 6561 Ventilation des autres charges financières 654 Différences de change réalisées 655 Autres 655	Intérêts portés à l'actif	6502		
Reprises	Réductions de valeur sur actifs circulants			
Autres charges financières Montant de l'escompte à charge de la société sur la négociation de créances	Actées	6510		
Montant de l'escompte à charge de la société sur la négociation de créances	Reprises	6511		
créances	Autres charges financières			
Provisions à caractère financier Dotations 6560 Utilisations et reprises 6561 Ventilation des autres charges financières Différences de change réalisées 654 Ecarts de conversion de devises 655 Autres	, ,	653		
Utilisations et reprises	Provisions à caractère financier			
Ventilation des autres charges financières Différences de change réalisées	Dotations	6560		
Différences de change réalisées	Utilisations et reprises	6561		
Ecarts de conversion de devises	Ventilation des autres charges financières			
Autres	Différences de change réalisées	654		
	Ecarts de conversion de devises	655		
	Autres			
659000 Frais bancaires 10.125 7.596	659000 Frais bancaires		10.125	7.596

IMPÔTS ET TAXES

	Codes	Exercice
IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT		
Impôts sur le résultat de l'exercice	9134	110.064
Impôts et précomptes dus ou versés	9135	80.000
Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif	9136	
Suppléments d'impôts estimés	9137	30.064
Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs	9138	
Suppléments d'impôts dus ou versés	9139	
Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés	9140	
Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé		
Dépenses non admises		217
Déduction pour capital à risque		231

Incidence des résultats non récurrents sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice

	Exercice	
l		
l		

Sources de latences fiscales
Latences actives
Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs
Latences passives
Ventilation des latences passives

Codes	Exercice
9141	
9142	
9144	

TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS
Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte
A la société (déductibles)
Par la société
Montants retenus à charge de tiers, au titre de
Précompte professionnel
Précompte mobilier

Codes	Exercice	Exercice précédent
9145	55.894	37.769
9146	116.112	117.070
9147		
9148		

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES LIÉES			
Immobilisations financières	(280/1)		
Participations	(280)		
Créances subordonnées	9271		
Autres créances	9281		
Créances	9291		
A plus d'un an	9301		
A un an au plus	9311		
Placements de trésorerie	9321		
Actions	9331		
Créances	9341		
Dettes	9351	1.244.087	840.287
A plus d'un an	9361		
A un an au plus	9371	1.244.087	840.287
Garanties personnelles et réelles			
Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées	9381		
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société	9391		
Autres engagements financiers significatifs	9401		
Résultats financiers			
Produits des immobilisations financières	9421		
Produits des actifs circulants	9431		
Autres produits financiers	9441		
Charges des dettes	9461		
Autres charges financières	9471		
Cessions d'actifs immobilisés			
Plus-values réalisées	9481		
Moins-values réalisées	9491		

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES ASSOCIÉES			
Immobilisations financières	9253		
Participations	9263		
Créances subordonnées	9273		
Autres créances	9283		
Créances	9293		
A plus d'un an	9303		
A un an au plus	9313		
Dettes	9353		
A plus d'un an	9363		
A un an au plus	9373		
Garanties personnelles et réelles			
Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises associées	9383		
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises associées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société	9393		
Autres engagements financiers significatifs	9403		
AUTRES ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION			
Immobilisations financières	9252		
Participations	9262		
Créances subordonnées	9272		
Autres créances	9282		
Créances	9292		
A plus d'un an	9302		
A un an au plus	9312		
Dettes	9352		
A plus d'un an	9362		
A un an au plus	9372		

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LI	ÉES EFFECTUÉES	DANS DES COND	ITIONS AUTRES QUE
CELLES DU MARCHÉ			

Mention de telles transactions, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de la société

Néant

Exercice			

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC

	Codes	Exercice
LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT LA SOCIÉTÉ SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES		
Créances sur les personnes précitées	9500	
Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé		
Garanties constituées en leur faveur	9501	
Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur	9502	
Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable		
Aux administrateurs et gérants	9503	
Aux anciens administrateurs et anciens gérants	9504	

	Codes	Exercice
LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)		
Emoluments du (des) commissaire(s)	9505	6.000
Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)		
Autres missions d'attestation	95061	
Missions de conseils fiscaux	95062	
Autres missions extérieures à la mission révisorale	95063	
Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)		
Autres missions d'attestation	95081	
Missions de conseils fiscaux	95082	
Autres missions extérieures à la mission révisorale	95083	

Mentions en application de l'article 3:64, §2 et §4 du Code des sociétés et des associations

DÉCLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR LES SOCIÉTÉS SOUMISES AUX DISPOSITIONS DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

La société établit et publie des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion*

La société n'établit pas de comptes consolidés ni de rapport consolidé de gestion, parce qu'elle en est exemptée pour la (les) raison(s) suivante(s)*

La société et ses filiales ne dépassent pas, sur base consolidée, plus d'une des limites visées à l'article 1:26 du Code des sociétés et des associations*

La société ne possède que des sociétés filiales qui, eu égard à l'évaluation du patrimoine consolidé, de la position financièreconsolidée ou du résultat consolidé, ne présentent, tant individuellement que collectivement, qu'un intérêt négligeable* (article 3:23 du-Code des sociétés et des associations)

La société est elle-même filiale d'une société mère qui établit et publie des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation*

INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR LA SOCIÉTÉ SI ELLE EST FILIALE OU FILIALE COMMUNE

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une société de droit belge, numéro d'entreprise de la (des) société(s) mère(s) et indication si cette (ces) société(s) mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation**:

ENODIA

Rue Louvrex 95

4000 Liège 1, Belgique

0204.245.277

La société mère établit et publie des comptes consolidés pour l'ensemble le plus grand

Si la (les) société(s) mère(s) est (sont) de droit étranger, lieu où les comptes consolidés dont question ci-avant peuvent être obtenus**:

Biffer la mention inutile.

^{**} Si les comptes de la société sont consolidés à plusieurs niveaux, les renseignements sont donnés d'une part, pour l'ensemble le plus grand et d'autre part, pour l'ensemble le plus petit de sociétés dont la société fait partie en tant que filiale et pour lequel des comptes consolidés sont établis et publiés.

RÈGLES D'ÉVALUATION

Les présentes règles d'évaluations sont établies conformément aux dispositions de l'AR du 29/04/2019 portant exécution du Code des sociétés et associations

sociétés:

1. Frais d'établissement

les frais de constitution:

les frais de prorogation et de modification du capital social;

les frais et agios d'émission d'emprunt:

les intérêts intercalaires et frais préopératoires relatifs aux extensions d'activités ou de nouvelles activités.

Ces derniers frais ne seront immobilisés que sur décision du Conseil d'Administration.

Les frais d'établissement sont évalués à leur valeur d'acquisition ou à leur prix de revient. Ils font l'objet d'amortissements par tranche de 20%.

2. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent:

les frais de recherche et de mise au point

les concessions, brevets, licences, savoir faire, marques, etc.

le goodwill et les plus-values

les acomptes versés sur immobilisations incorporelles.

Sur décision du Conseil d'Administration, les frais d'études, relatifs à des investissements, sont valorisés à leur prix de revient.

Le Conseil d'Administration décide du taux d'amortissement des immobilisations incorporelles dans chaque cas en fonction de la durée de vie économique probable du bien.

3. Immobilisations corporelles

-Méthodes de valorisation lors de l'immobilisation

Les terrains et constructions, les installations, machines et outillages, le mobilier et le matériel roulant et les autres immobilisations corporelles sont valorisées:

- à leur valeur d'acquisition, s'il s'agit de biens acquis de tiers à titre onéreux ;
- au prix coûtant, s'il s'agit de biens ou de travaux réalisés par les services de la société;
- à leur valeur conventionnelle d'apport, s'il s'agit de biens apportés à la société.

Les immobilisations détenues en leasing immobilier sont valorisées pour un montant égal à la partie des versements échelonnés prévus au contrat représentant la reconstitution en capital de la valeur du bien.

Pour les immobilisations acquises de tiers à titre onéreux et celles réalisées par les services de l'entreprise, une distinction est opérée entre valeur en principal et les frais accessoires; ces derniers comprennent les frais de transport et de montage, la quotité non récupérable de la taxe sur la valeur ajoutée, les droits et frais de dédouanement et en général toutes les dépenses autres que le prix payé pour l'équipement proprement dit, mais qui concourent à la mise en oeuvre dudit équipement.

-Méthodes de calcul des amortissements

Immobilisations acquises à titre onéreux ou réalisées par les services

Montant en principal

Amortissement linéaire au taux de

Licences informatiques & simulateurs: 20 %

Mobilier & Matériel de bureau: suivant le cas soit 10%, soit 20%

Matériel à usure rapide (= informatique): 33,33%

Matériel roulant: 20%

Matériel détenu en leasing -suivant le cas 20% Mobilier détenu en leasing - suivant le cas 20%

Installations annexes aux bâtiments 10 %

Frais accessoires

Ils sont amortis en principe à 100% dans l'exercice au cours duquel ces frais sont exposés. Toutefois, moyennant décision du Conseil d'Administration, ces frais accessoires peuvent être portés à l'Actif et amortis durant un certain nombre d'exercices.

L'ensemble des immobilisations décrites ci-avant feront l'objet d'amortissements complémentaires ou exceptionnels lorsque, en raison de leur altération ou de la modification des circonstances économiques et techniques, leur valeur nette comptable dépasse la valeur d'usage pour l'entreprise.

Les immobilisations corporelles désaffectées ou qui ont cessé d'être affectées durablement à l'activité de l'entreprise feront, le cas échéant, l'objet d'un amortissement exceptionnel pour faire concorder leur évaluation et leur valeur probable de réalisation.

4. Créances à plus d'un an et à un an plus

Sont évaluées, par débiteur, au montant dûment justifié, restant dû par chacun d'eux.

Les créances pour lesquelles, en raison de la situation financière ébranlée du débiteur, existe un risque fondé de non recouvrement, font l'objet d'une réduction de valeur appropriée.

Une créance devient douteuse à partir de 6 mois, et la réduction de valeur est décidée au bout d'un an.

Les créances définitivement perdues à la date du bilan, par suite de faillite du débiteur ou pour toute autre cause, sont amorties et annulées.

5. Provision pour risques et charges

Ces provisions couvrent les risques de pertes et de charges découlant de :

- sûretés constituées en garantie de dettes ou d'engagements de tiers;
- d'engagements relatifs à l'acquisition ou à la cession d'immobilisations;
- de garanties techniques attachées aux ventes et prestations déjà effectuées par l'entreprise;
- tout litige opposant l'entreprise à un tiers;

Pour les 4 catégories de risques ci-avant énoncées, une provision pour pertes éventuelles est constituée individuellement en fin d'exercice chaque fois qu'un risque sérieux et durable attaché à ce type d'engagement apparaît et à concurrence de l'importance de la perte que la société serait amenée à supporter pour ces risques.

Litiges en cours

A la fin de chaque exercice, il est procédé à un examen systématique des litiges.

Une provision pour pertes est constituée à concurrence du montant estimé des charges que la société serait amenée à supporter du fait de ces litiges.

6. Autres rubriques de l'Actif et du passif

Toutes les autres rubriques de l'Actif et du Passif sont évaluées à la valeur nominale dûment justifiée, entre autres pour les opérations

RÈGLES D'ÉVALUATION

reprises ci-après:

- Les factures de commissions de Taxshelter.be au producteur sont établies à partir du moment où l'investissement est versé par l'investisseur:
- Les commissions sont dues aux commerciaux à partir du moment où l'investissement est versé par l'investisseur;
- 7. Opérations avoirs et engagements en devises

En fin d'exercice, les principaux postes monétaires en devises font l'objet d'une ré- estimation sur base des cours de change au comptant à la date d'arrêté des comptes.

Les écarts de conversion nets par devise constatés à cette occasion font l'objet d'une inscription dans les comptes de régularisation s'il s'agit d'un bénéfice latent et de prise en charge dans le compte de résultat s'il s'agit d'une perte latente.

Les écarts de conversions sur valeurs disponibles sont pris en résultat même s'il s'agit de bénéfices.

Impact CODID:

Le premier trimestre 2021 s'achève sur des chiffres en avance par rapport à ceux de 2020.

Les projets continuent eux aussi à rentrer en financement car les tournages, post productions, animations, répétitions etc... ont pu se poursuivre malgré les différents confinements, avec des protocoles stricts. L'approche d'un possible déconfinement ne peut qu'accentuer ce phénomène

La fermeture des salles de cinéma n'a pour l'instant que peu d'impact sur les demandes de financement Tax Shelter, et la fermeture des salles de spectacle entraine le décalage de certaines premières mais les délais en Arts de la Scène sont très longs.

Tout au long de cette crise COVID une série de mesures a été prise en interne pour sécuriser les conventions cadres signées.

L'ensemble des collaborateurs de la société s'est organisé en télétravail pour assurer la continuité de l'activité. Le contact avec les différents producteurs est permanent.

Shelter Prod a revu son portefeuille de projets et conservé uniquement les projets offrant une garantie sur les dépenses à effectuer même si le confinement était prolongé, et avec un financement par ailleurs extrêmement bien confirmé.

Par ailleurs, plusieurs lois fédérales COVID ont été signées concernant le Tax Shelter, accordant notamment 12 mois supplémentaires pour effectuer les dépenses, la possibilité de changer deux fois d'œuvre chez un même producteur pour une convention-cadre déjà signée, la possibilité d'organiser une première arts de la scène en live streaming, et pérennisant l'antériorité de 6 mois pour maximum 50% des dépenses, également pour les arts de la scène.

Toutes ces mesures, déjà prolongées deux fois, et actuellement valables pour les conventions cadres signées jusqu'au 30 juin 2021 permettent d'offrir un environnement plus sécurisé aux investisseurs.

C'est également ce que permettent les différents fonds de garantie audiovisuels nationaux ou régionaux mis en place en Belgique et en Europe pour pallier à l'exclusion mondiale de la pandémie sur les assurances.

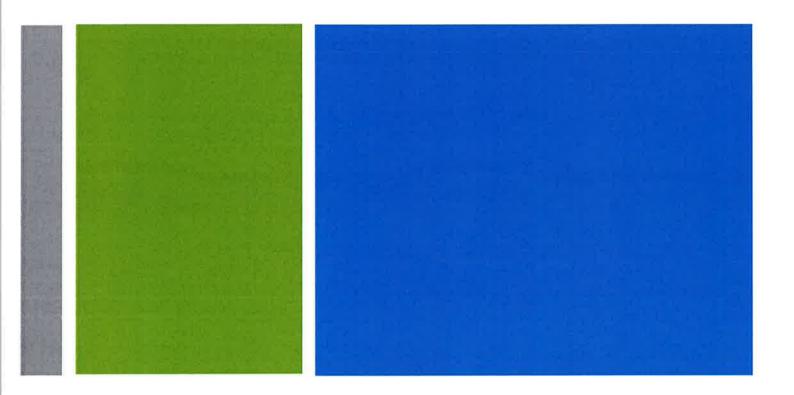
Concernant les contrôles, la cellule Tax Shelter de l'administration fiscale a poursuivi son activité en télétravail, et intensifié le rythme de ceux ci, ce qui nous a permis de déjà obtenir de nombreuses attestations fiscales finales 2017 cette année, ce qui est à même de rassurer les investisseurs

Les attestations pour les 19 projets 2015 ont été délivrées par l'administration fiscale à 100% et les attestations pour les 68 projets 2016 à 98% (des dépenses attendues), l'assurance fiscale s'étant engagée à couvrir le reste.

Au 7 avril 2021, 204 projets depuis 2017 ont déjà été introduits au contrôle fiscal. Les attestations ont été délivrées sur 62 projets (dont 50 projets 2017), le reste est actuellement en cours ou en attente.

Risques principaux:

- 1. L'obtention des attestations finales pour tous les projets 2017 ou postérieurs rentrés en contrôle.
- 2. La gestion des plannings de levées des fonds toujours complexe en cours d'année, avec un bel effet de rattrapage en décembre toutefois, pouvant parfois nous amener à ne pas pouvoir aider certains projets



SHELTER PROD

Rapport du commissaire 31 décembre 2020





SHELTER PROD S.A.

RAPPORT DU COMMISSAIRE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2020

(COMPTES ANNUELS)

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de la Shelter Prod S.A. (la « Société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable. Ce rapport fait suite au rapport de carence que nous avons émis, en l'absence de convocation de l'assemblée générale avant le 30 juin 2021.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 20 mai 2021, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2020. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de Shelter Prod durant un exercice.

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société, comprenant le bilan au 31 décembre 2020, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à € 23.443.436,64 et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de € 320.481,17.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2020, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.



AUDIT | TAX | CONSULTING

RSM interAudit is a member of the RSM network and trades as RSM. RSM is the trading name used by the members of the RSM. Network, Each member of the RSM network is an independent accounting and consulting firm which practices in his own right, The RSM network is not itself a separate legal entity in any jurisdiction.

RSM InterAudit SC - réviseurs d'entreorises - Siège social chaussée de Waterloo 1151 - B 1180 Bruxetles interaudit@rsmbetgium de TVA 3E 0436.391 122 - RPM Bruxetles Société civile à forme commerciale



Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne qu'un audit toutefois pas conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

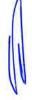
Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficience ou l'efficacité avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la Société à cesser son exploitation;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.





AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des Sociétés et des Associations et des statuts de la Société.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire (version révisée 2020) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion. certains documents à conformément dispositions légales aux et certaines réglementaires, et le respect de dispositions du Code des Sociétés Associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des Sociétés et des Associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mention relative aux documents à déposer conformément à l'article 3 :12, § 1er, 9° du Code des Sociétés et des associations

Les documents suivants, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, § 1, 9° du Code des sociétés et des associations reprennent - tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu – les informations requises par ce Code et ne comprennent pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous avons eu connaissance dans le cadre de notre mission :

un rapport de rémunération donnant un aperçu, sur base individuelle, du montant des rémunérations et autres avantages, tant en numéraire qu'en nature, accordés directement ou indirectement, pendant l'exercice social faisant l'objet du rapport de gestion.

Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, § 1er, 8° du Code des Sociétés et des Associations, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, en ce compris celles concernant l'information relative aux salaires et aux formations, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mission.

Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision n'a pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et est resté indépendant vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- ► La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts, du Code des Sociétés et des Associations, à l'exception du non respect :
 - De l'obligation de publication de la nomination du Commissaire dans les annexes du Moniteur Belge
 - Du délai de convocation de l'assemblée générale et de la remise des documents légaux au commissaire et aux actionnaires.

Bruxelles, 6 juillet 2021

RSM INTERAUDIT SC

COMMISSAIRE

REPRÉSENTÉE PAR

THIERRY LEJUSTE

ASSOCIÉ